

COMMUNIQUÉ

Paris, le 29 février 2024

L'ANTS devient France Titres

Le décret officialisant la transformation de l'ANTS en France Titres et ses nouvelles ambitions stratégiques est paru au Journal Officiel du 28 février 2024 :
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049205088>

Depuis sa création en 2007, l'action de l'Agence est tournée vers la réalisation des démarches et l'accompagnement des usagers pour obtenir des titres sécurisés. Ses missions sont en évolution permanente dans un contexte de dématérialisation progressive des procédures et des titres.

Avec l'intégration du programme France Identité, l'Agence est le garant d'une souveraineté numérique renforcée. Elle ouvre ainsi la voie au développement de nouveaux services de confiance qui permettent de simplifier radicalement l'usage des titres. Cette simplification se manifeste d'ores et déjà avec le permis de conduire numérique et les usages du portefeuille numérique portés par les Etats membres de l'Union européenne.

L'appellation France Titres se traduit par une nouvelle identité visuelle qui évoque à la fois le caractère régalien des missions de l'Agence, la modernisation des titres et les services numériques accessibles sur mobiles.

Tout en étant orientée vers l'avenir et l'innovation au service des professionnels et des particuliers, l'Agence conserve l'usage de son nom d'origine, visible sur le portail ants.gouv.fr.

Contact presse
Stéphanie LELONG
ants-communication@interieur.gouv.fr